



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

**ENVIE D'UNE EXPÉRIENCE
UNIQUE ET UTILE ?**



Le
**SERVICE
CIVIQUE**

chez les Sapeurs-Pompiers du Nord

RÉJOIGNEZ-NOUS

UNE MISSION POUR LES JEUNES

- › **Ouvert à tous les jeunes** de 18 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap;
- › un engagement volontaire de **10 mois maximum**;
- › une durée hebdomadaire de **24 heures minimum aménageables**.

Pas de condition de diplôme, seule votre motivation compte

UNE MISSION AU SERVICE DES AUTRES

Vous souhaitez vous investir au service des autres ? le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord compte sur vous pour participer :

- 1** au déploiement du **programme de sensibilisation citoyenne** aux risques de toute nature, adapté à tous
- 2** aux **différents dispositifs** dans lesquels le SDIS est activement impliqué



CONVENTION LYCEES




- 3** à la **formation du public** sur les comportements qui sauvent
- 4** aux **missions de secours à personne** en complément des équipes de sapeurs-pompiers,





LES AVANTAGES DE VOTRE ENGAGEMENT

Durant votre mission ...

- un accompagnement individuel par un **tuteur**
- une **formation Civique et Citoyenne** théorique accompagnée d'une **formation pratique aux Premiers Secours (PSC1)**. 
- une **couverture sociale** complète avec prise en charge de vos dépenses de santé
- **la carte du Service Civique** offrant les mêmes avantages que la carte d'étudiant.
- l'Aide au Logement et l'Allocation aux Adultes Handicapés cumulables avec votre indemnité mensuelle.

Après votre mission ...

- Une **attestation officielle** à conserver pour faire valoir votre Service Civique.
- Une **expérience valorisable** à toutes les étapes de votre parcours : formation, emploi ...
- Des **droits au titre de la retraite** cumulés durant toute votre mission.

Pour plus d'informations,
contactez



**la Mission Promotion
du Volontariat et Citoyenneté**

03.20.95.73.70

citoyennete@sdis59.fr

www.sdis59.fr



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

l'Agence du Service Civique

www.service-civique.gouv.fr